

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de
l'alimentation

AVIS D'EXTENSION DE REGLES INTERPROFESSIONNELLES PAR ARRETE INTERMINISTERIEL

L'avenant à l'accord interprofessionnel 2016-2017-2018 conclu dans le cadre du Conseil interprofessionnel des vins de Provence portant sur la cotisation interprofessionnelle pour l'année 2017, qui figure en annexe du présent avis, est étendu par [arrêté du 30 juin 2017](#) publié au JORF du 8 juillet 2017.

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE PROVENCE (C.I.V.P.)

Maison des Vins - RN 7 83460 LES ARCS
Tél: 04.94.99.50.10 - Fax: 04.94.99.50.19

AVENANT AUX ACCORDS INTERPROFESSIONNELS 2016-2018 MODIFICATION DE L'ARTICLE 13 - COTISATION

L'assemblée générale du Conseil Interprofessionnel des Vins de Provence,
réunie le 2 Décembre 2016 au Cannet des Maures
a fixé le montant de la cotisation interprofessionnelle à :

Appellation	Cotisation Totale hors taxes
Côtes de Provence	3.46 € / hl
Côtes de Provence – Sainte Victoire	4.46 € / hl
Côtes de Provence – Fréjus	3.46 € / hl
Côtes de Provence – La Londe	6.46 € / hl
Côtes de Provence – Pierrefeu	3.46 € / hl
Coteaux d'Aix-en-Provence	2,96 € / hl
Coteaux Varois en Provence	3.05 € / hl

**Cette décision prend effet le 1^{er} JANVIER 2017
et est applicable sous réserve d'extension,
jusqu'à la prochaine modification votée par l'assemblée générale du CIVP.**

Le Conseil Interprofessionnel des Vins de Provence sollicite l'extension de cet avenant de campagne auprès des Pouvoirs Publics.

Fait aux Arcs, le 2 Décembre 2016

(Document de 2 pages)

POUR LE COMMERCE :

**M. Jean-Jacques BREBAN,
Président de la fédération régionale
du négoce provençal**



POUR LA PRODUCTION :

**M. Didier PAURIOL,
Président du syndicat de l'appellation
Coteaux d'Aix en Provence.**



**M. Pascal CORTEZ,
Président du syndicat de l'appellation
Coteaux Varois en Provence**



**M. Eric PASTORINO,
Président du syndicat de défense
des vins Côtes de Provence.**



**M. Alain BACCINO
Président du Conseil Interprofessionnel
des Vins de Provence.**



2